

Projet de réouverture de milieu en faveur des espèces remarquables du marais de Saône (et de densification du réseau de mares) (25)

Gestion

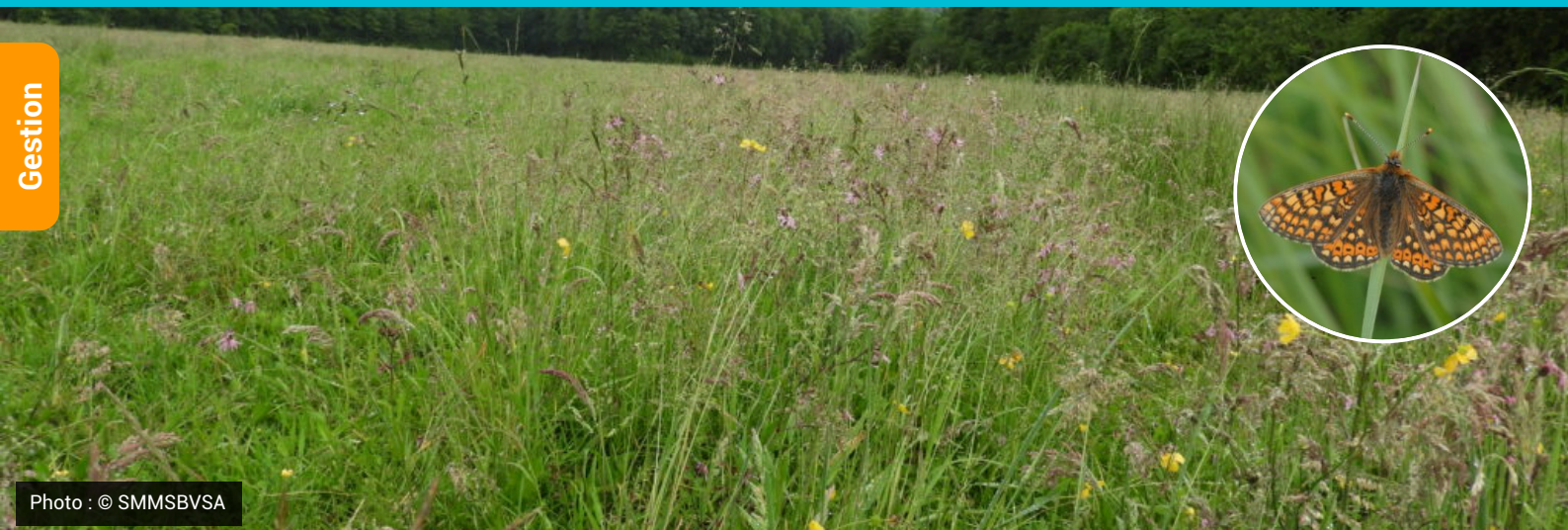


Photo : © SMMSBVSA



Bourgogne Franche Comté

Date de réalisation

De 2018 à 2019

Superficie

7,1 hectares

Milieu

Zones humides

Espèce-s du PNA concernée-s

Euphydryas aurinia

Autres espèce-s concernée-s

Espèces hors papillons de jour
(amphibiens)

Acteurs concertés

Fédération Départementale des
Chasseurs du Doubs
Syndicat Mixte du Marais de
Saône et du Bassin Versant de
la Source d'Arcier
(SMMSBVSA)

Principales opérations menées



Entretien et/ou rajeunissement de milieux



Restauration de milieux



Enjeux

Le marais de Saône joue un rôle essentiel dans l'alimentation de la source d'Arcier, ressource stratégique majeure utilisée pour l'alimentation en eau potable de la ville de Besançon. Toutefois, il a connu au cours du XXème siècle d'importantes modifications altérant ses fonctionnalités hydrauliques, écologiques et l'identité paysagère du site. La fermeture du milieu, au détriment des cortèges inféodés aux milieux ouverts humides, pousse à la volonté de réouverture des sites.



Zone ouverte par la FDC 25 © FDC 25

Cadre du projet
Déclinaison régionale du PNA
papillons de jour

Budget
41 400 €

Principaux financeurs
Agence de l'Eau (80%),
Autofinancement (20%)

Partenaires
Agence de l'Eau Rhône
Méditerranéen Corse, Etat,
Communes, Département du
Doubs, Grand Besançon
Métropole, associations
départementales (FNE Doubs)
et locales (association
communale de chasse agréée
de Saône - ACCA)



Site d'intervention et territoire

Le bassin versant du Marais de Saône – le Doubs moyen, au sein de la zone Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs.

Structure porteuse

Syndicat Mixte



Marais de Saône
Bassin versant de la source d'Arcier

Labellechasse
Les Chasseurs du Doubs

Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC 25) -
Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la
Source d'Arcier (SMMSBVSA)

Rue du Chatelard 25 360 Gonsans - 1 rue de l'école 25 660 La Vèze

<https://www.fdc25.com/>

<https://maraisdesaone.fr/>

Contact : **Camille CHEVALLIER (FDC25) / Chloé PARTY (FDC25) / Arielle DELAFOY (SMMSBVSA)**

chargedemission@fdc25.com

chargedemission4@fdc25.com

contact@maraisdesaone.fr

La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC 25) est une association loi 1901 qui a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Les opérations menées par le Syndicat mixte du Marais de Saône (SMMSBVSA) concernent la préservation du Damier de la succise (réouverture de milieux, pâturage rotatif, mise en défens, maintien de prairies ouvertes) ainsi que celle des amphibiens, cette logique multi-acteurs a permis la mutualisation de moyens techniques et financiers, dans le cadre d'une maîtrise foncière cohérente des actions en faveur du Damier). Le SMMSBVSA, qui regroupe 14 communes, est en charge de la gestion des milieux aquatiques au travers de plans de gestion et de schémas de valorisation du marais en prenant en compte l'ensemble des espèces patrimoniales sur les sites.

Objectifs du maître d'ouvrage

L'objectif commun des deux structures est de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel auprès du grand public. Plus spécifiquement, **ré-ouvrir le milieu pour œuvrer en faveur de la ressource en eau** en limitant le développement des arbres qui assèchent la zone humide et améliorer les potentialités d'accueil du site pour le Damier de la succise. Le projet comprenait des travaux de restauration : de prairie humide à Damier (FDC25) et des créations de mares forestières à Triton crêté (SMMSBVSA).

Actions mises en œuvre

Dans les grandes lignes

Le nouveau plan de gestion du marais s'articule autour d'axes structurants comme la **restauration des milieux naturels** et la **poursuite de leur entretien**, la **restauration du fonctionnement hydraulique** de la zone humide ou bien encore les **acquisitions foncières**. Le projet a été mené autour de 2 actions phares que sont la **réouverture du milieu** et la **densification du réseau de mares** qui concerne essentiellement la préservation des amphibiens. La réouverture du milieu a nécessité au préalable une cartographie précise des zones soumises à une réouverture et un choix du type d'opération en fonction des contraintes techniques du site a été fait, entre **débroussaillage** et **abattage**.

Suivi scientifique

La mise en place d'un suivi annuel a permis d'éviter l'embroussaillage "post-travaux" et a permis de solutionner la gestion à appliquer avec un **pâturage par 6 chevaux rustiques Konik polski** et/ou un **débroussaillage bisannuel**. Ce débroussaillage n'a finalement pu être réalisé. Un suivi des habitats et effectifs du Damier de la succise a débuté après réouverture du milieu par le biais de suivis naturalistes qualitatifs, il n'a pas pu être maintenu dans le temps, en raison d'un manque de moyens et de temps.

Perspectives

Maintenir une logique d'acquisition multi-partenariale et développer ce projet similaire sur d'autres zones à enjeux du marais. Ce projet "biodiversité" s'inscrit dans la continuité du plan de gestion 2015-2019 du Marais. Les opérations menées sont venues compléter et renforcer celles déjà réalisées et ont permis de revoir à la hausse les ambitions des gestionnaires quant à la réhabilitation du Marais de Saône.

Quelques résultats



La restauration des continuités écologiques par **ouverture de milieu** a favorisé la présence de Succise des prés (plante-hôte du Damier de la succise) et a permis l'**augmentation des zones d'habitats favorables** aux espèces d'intérêt communautaire du site. Ainsi, une parcelle de 7,1 hectares potentiellement favorable a été rouverte par la **coupe de ligneux et un débroussaillage**. La maîtrise foncière partenariale sur le site a permis la **préservation du marais, de ses habitats et milieux humides ouverts**.

Aujourd'hui, 7 ans après les travaux, une réouverture de milieu est de nouveau nécessaire. Malgré le pâturage toujours en place sur la zone rouverte, il reste insuffisant face au développement des ligneux et semi-ligneux.

Le Damier de la succise n'a pas été observé dans ce habitats, les premières hypothèses de la non-colonisation soulignent la **fragmentation des habitats** (voie ferrée, RN57, boisement dense).

Références bibliographiques

Projet de densification du réseau de mares et de réouverture du milieu en faveur des espèces remarquables du marais de Saône – Mémoire explicatif, Syndicat mixte du marais de Saône, Fédération départementale des chasseurs du Doubs, 2017.

Pour en savoir plus

<https://maraisdesaone.fr/le-journal-du-marais/>

<https://maraisdesaone.fr/gestion-du-marais/>

<https://www.facebook.com/FederationChasseursDoubs/videos/304472770398999>



Travaux de réouverture du milieu avec un câble-mât et parcelle rouverte par la FDC 25 © FDC 25

Fiche réalisée par l'animation du PNA en faveur des papillons de jour.

